



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACHAT ET POSE D'ABRIS DE PERSONNES

Maître de l'ouvrage :

Centre Hospitalier Henri LABORIT
CS10587
86021 POITIERS CEDEX

Maître d'œuvre :

Centre Hospitalier Henri LABORIT
Direction des Affaires Financières, Économique et Technique
CS 10587
86021 POITIERS CEDEX

A-Généralités

Prescriptions générales

Les entreprises devront prévoir dans leurs décompositions forfaitaires, tous les travaux indispensables au parachèvement de leurs ouvrages. Il est entendu qu'il ne serait être accordé de majoration du prix forfaitaire en cours de chantier, pour raison d'omission ou d'imprécision dans les documents fournis. Il appartient donc à l'entrepreneur de formuler ses observations pendant la période d'étude de sa proposition, en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

Observations particulières

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, tant sur la voie publique que dans l'enceinte du chantier. Il devra également prendre ses dispositions pour éviter toutes dégradations des héberges, (telles que voiries publiques ou privées, constructions, clôtures, conduites souterraines ou aériennes, etc...), à l'intérieur de la zone chantier ou à proximité du chantier. En tout état de cause, les réfections qui pourraient s'imposer à la suite ou du fait de son intervention, seront à la charge de l'entreprise du présent lot, quelle qu'en soit l'importance.

Obligations de l'entreprise

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- tous les moyens d'approche et de levage des matériaux, ainsi que toutes les manutentions à l'intérieur du chantier,
- l'installation de chantier propre à l'entreprise attributaire du présent lot,
- le stockage pour matériel et matériaux nécessaires à l'entreprise,
- L'entreprise devra le nettoyage permanent du chantier et l'évacuation des déchets quotidiennement.

B - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES :

Documents techniques – Normes

Les entreprises seront soumises pour l'exécution des travaux, aux clauses et spécifications des Cahiers des Charges en vigueur à la date de remise des offres, et notamment :

- Les documents techniques applicables aux travaux du présent lot,
- Les normes Françaises Homologuées (NF) et normes européennes,
- Le REEF édité par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des Documents Techniques Unifiés (DTU),
- Les règles de sécurité éditées par le Ministère du travail,
- Le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Les cahiers des clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Les cahiers des clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Les avis techniques et les cahiers de prescription de pose des fabricants,
- Les règles de l'Art,
- Etc...

Dessins d'exécution

L'entreprise devra établir les dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires qui devront être fournis à la maîtrise d'ouvrage.

Les études détaillées avec les plans devront être transmis au maître d'ouvrage pour VISA et synthèse avant le début de l'exécution. Ils seront impérativement à remettre avant la fin de la période de préparation.

LES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT COMPRENNENT:

- Les études d'exécution
- Les plannings d'exécution
- Les plans d'exécution
- La mise en sécurité des opérateurs
- Les travaux préparatoires pour l'application
- L'acheminement du matériel
- La mise en place en sécurité des abris

Adresses d'installations

2 abris sur le site du centre hospitalier Henri Laborit
370 avenue Jacques Coeur à Poitiers

5 abris sur le site de l'ESAT ESSOR
233 rue des entrepreneurs à Mignaloux Beauvoir

1 abri sur le Foyer d'Accueil Médicalisé, Villa Tino
200 rue Tino Rossi à Mignaloux Beauvoir

Dimensions et surfaces

-Pavillon Van Gogh 370 Avenue J.COEUR :
1 abri de 6m X 5m avec une hauteur sous toiture de 2m20
Surface de 30 m²

-Pavillon Minkowski 370 Avenue J.COEUR :
1 abri de 6m X 5m avec une hauteur sous toiture de 3m
Surface de 30 m²

-ESAT ESSOR à Mignaloux Beauvoir
2 abris de 6m X 5m avec une hauteur sous toiture de 2m50
Surface de 30 m² chacun
1 abri de 12m X 5m avec une hauteur sous toiture de 2m50
Surface de 60 m²
2 abris de 3m X 2m50 avec une hauteur sous toiture de 2m50
Surface de 7,5 m²

-Foyer d'Accueil Médicalisé à Mignaloux Beauvoir:
1 abri de 6m X 5m avec une hauteur sous toiture de 2m50
Surface de 30 m²

Caractéristiques techniques

Les abris des pavillons Van Gogh et Minkowski seront installés dans des cours d'isollements. Ils devront donc répondre à plusieurs critères de sécurité. Les prescriptions suivantes s'appliquent pour les 8 ouvrages :

- Les abris fumeurs devront avoir une structure en aluminium ou acier traité anti corrosion avec une durée de vie de minimum 10 ans. Coloris au choix du Maître d'Ouvrage.
- Ils pourront être en mono ou double mats de forme ronde et lisse.
- Les poteaux devront comporter aucune fixation ou attache pour éviter tout risque d'escalade.
- La couverture (toile tendue ou autre) devra résister au vent, à la pluie et à la neige avec une durée de vie de minimum 10 ans
- Les abris devront protéger les fumeurs des rayons du soleil et de la pluie.
- Sur l'ensemble de la structure aucun câble, filin, vis, boulon devra être apparent ni de bord saillant et aucune possibilité d'escalader ou se suspendre.

L'entreprise devra fournir des plans de chaque abri avec l'emprise au sol, un schéma en 3D et un photo montage pour l'intégration des abris sur l'endroit proposé pour validation avant exécution.

Les abris proposés devront répondre à la norme Eurocode 3 ou CM 66

Pose et fixation

Les abris seront installés sur platines avec encrage dans des massifs béton réalisés par le service technique du centre hospitalier suivant les plans et recommandations définis par le titulaire du présent lot.

Aucune fixation ni bord saillant ne devra sortir du sol.

Les deux cours à l'ESAT ESSOR ainsi que les cours des pavillons Minkowski et du foyer d'Accueil Médicalisé ne sont pas accessibles par des engins de levage (type télescopique ou nacelle). Le titulaire du présent lot devra prendre les dispositions nécessaires. Aussi, une visite des sites est organisée suivant le règlement de consultation.

Délai de pose et de fabrication

Le délai global d'exécution est de 3 mois à compter de la notification du marché.

Préparation (études, plans d'exécution) : 1 mois

Exécution : 2 mois